#### Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale



# **CONTEXTE**

L'éclosion actuelle de maladie à virus Ebola (MVE) qui sévit en Afrique de l'Ouest (Guinée Conakry, Libéria, Nigéria et Sierra Leone) est la plus importante jamais observée. Un cas a été déclaré au Sénégal mais il s'agissait d'un cas importé sans transmission à l'intérieur du pays. Au 10 septembre, 4293 cas dont 2296 décès ont été rapportés par ces 4 pays à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Celle-ci a déclaré le 8 août qu'il s'agissait d'une urgence de santé publique de portée internationale.

Une éclosion sévit également en République démocratique du Congo mais elle est différente de celle de l'Afrique de l'Ouest. On doit quand même en tenir compte au triage.

Le **triage** et **l'évaluation clinique** d'un patient sont essentiels pour déterminer s'il répond à la définition d'un cas suspect; ce dernier doit répondre à **des critères : 1- de maladie ET 2- d'exposition**.

# 1- CRITÈRES DE MALADIE

La personne atteinte de MVE présente de la fièvre (≥ 38,5°C) et un syndrome pseudo-grippal : arthralgie, myalgie, fatigue, céphalée, toux. D'autres symptômes tels des vomissements, de la diarrhée et des saignements peuvent être présents.

### 2- CRITÈRES D'EXPOSITION

En plus des symptômes présentés par le patient, il faut demander à celui-ci s'il a voyagé en Guinée Conakry, au Libéria, au Sierra Leone, au Nigéria ou en République démocratique du Congo dans les 21 jours précédant le début des symptômes ET s'enquérir s'il a eu des expositions à risque : contact direct avec un patient ou un animal ou des liquides biologiques provenant d'un patient fortement suspecté ou confirmé d'être atteint d'une MVE.

D'autres expositions sont énumérées dans le document de l'Institut national de santé publique : Maladie à virus Ébola : mesures de prévention et de contrôle pour les hôpitaux (août 2014) que l'on peut trouver au site web suivant : <a href="http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1875">http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1875</a> Ebola Prevention Controle Hopitaux.pdf

Pour la mise à jour des zones à risque d'exposition, consultez le site web du MSSS: http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/ebola/index.php

# QUE FAIRE si un patient répond à ces critères?

- 1- Lui faire porter un masque de procédure ou chirurgical et lui demander de se laver les mains;
- 2- l'isoler dans une pièce avec porte fermée, ou à une distance d'au moins 2 mètres des autres patients;
- 3- le professionnel qui l'évaluera devra appliquer les mesures de protection énumérées dans le document mentionné ci-haut;

MALADIE À VIRUS EBOLA (MVE)

4- aviser la direction de santé publique;

5- si la possibilité d'une MVE persiste, ne faire aucune procédure diagnostique (radiographie, ponction veineuse ou autres), et rapidement orienter le patient à votre centre hospitalier de référence habituel si votre milieu n'est pas outillé pour l'investigation et le traitement de ce cas.

# **POUR LE TRANSFERT DU PATIENT**

- 1- Il est conseillé d'aviser l'infectiologue de garde du centre hospitalier de référence;
- 2- le patient doit être transféré en ambulance;
- 3- aviser les ambulanciers de se prémunir des mesures de protection selon leurs protocoles en vigueur.

### À PROPOS DE LA MVE

La période **d'incubation** se situe entre 2 et 21 jours. La période **de contagiosité** débute au moment de l'apparition des symptômes. Ainsi, le contact d'un cas suspect n'est pas considéré contagieux et ne doit pas être mis en isolement s'il ne présente pas de symptôme.

Il n'y a aucun traitement hormis ceux pour le support vital. Des traitements sont en expérimentation actuellement et ne sont pas disponibles pour utilisation régulière.

# À RETENIR

- METTRE EN PLACE UN MÉCANISME DE TRIAGE EFFICACE.
- ISOLER LE PATIENT SI SUSPICION DE MVE.
- UTILISER LES MESURES DE PROTECTION PERSONNELLE POUR TOUT CONTACT AVEC LE PATIENT.
- AVISER LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE.
- TRANSFÉRER LE PATIENT À VOTRE CENTRE HOSPITALIER DE RÉFÉRENCE HABITUEL SI VOTRE MILIEU N'EST PAS OUTILLÉ POUR L'INVESTIGATION ET LE TRAITEMENT DE CE CAS. AVISER L'INFECTIOLOGUE DE GARDE.

# **DOCUMENTATION À CONSULTER**

1- Information pour les analyses de laboratoire : consulter le Guide pratique pour la gestion des demandes d'analyses provenant de patients chez qui une MVE est suspectée (INSPQ).

(http://www.inspq.qc.ca/lspq/fichesPDF/lettre\_annonce\_guide\_ebola.pdf)

2- Information sur les mesures à appliquer dans les hôpitaux : *Maladies à virus Ébola : mesures de prévention et de contrôle pour les hôpitaux*.

(http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1875 Ebola Prevention Controle Hopitaux.pdf)

Par Michel Frigon, MD pour l'équipe Maladies infectieuses (MI)

Pour joindre la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale:

- Jour : 418 666-7000, poste 250
- Soir, fin de semaine, congé férié : 418 648-2176 (demander que le md de garde en MI vous rappelle).

Les Info-MADO sont accessibles en ligne :

http://www.dspq.qc.ca/info-mado.html